# Projet RITA AGRUMICULTURE 2020 – 2022

***'Gestion agro-écologique des vergers d'agrumes sous la double contrainte du HLB et de l'enherbement'***

# Compléments d'information à l'attention des services instructeurs des projets RITA

## Sur le maintien d'un essai au Lorrain

L'un des objectifs de cet essai est de tester un dispositif spatial susceptible de freiner la contamination bactérienne. C'est pour cette raison que le choix a été fait d'implanter un verger en zone contaminée.

Le dispositif expérimental est conçu pour évaluer l'effet barrières végétales au travers de l'association avec diverses espèces fruitières, initialement pour opposer une parade au HLB, combinant un potentiel effet protecteur de ces barrières avec l'utilisation de porte-greffe 2x et 4x en comparaison pour leur tolérance. Il s'accompagne d'un suivi régulier de l'évolution sanitaire du verger.

L'utilisation de haies est recommandée à la Réunion pour empêcher la diffusion de *Xanthomonas citri* pv. *Citri*, bactérie responsable du chancre citrique. Une taille permettant une bonne aération du plant est également conseillée pour éviter l'humidité propice au développement de la bactérie.

Afin de mieux prendre en compte la menace potentielle du chancre citrique (Organisme de quarantaine en Martinique) au Lorrain, nous proposons d'adapter le protocole d'essai :

- mise en place d'une haie à base d'arbres fruitiers tout autour des agrumes et avant l'implantation de ceux-ci, afin d'en étudier l'effet de barrière végétale, vis-à-vis du HLB mais aussi du chancre citrique, les 2 maladies étant présentes au Lorrain.

- taille régulière des citrus en fonction des préconisations de la CA-974

- intensification du suivi sanitaire des parcelles avec le concours de Mme Isaure Paitard, VSC de l'UMR PVBMT en poste à la DAAF, appuyée par l'équipe recherche « génomique et épidémiologie des agents pathogènes émergents » de PVBMT.

En cas d'identification du chancre citrique les partenaires se conformeront bien évidemment à l'obligation de destruction des agrumes. Cette éventualité regrettable pourrait cependant permettre de vérifier le statut non hôte des divers fruitiers associés vs la possibilité « porteur sain ».